

DEPARTEMENT DE LA MARNE
VILLE DE SUIPPES

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le 22 Juillet, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Suippes se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie en vertu de la convocation qui leur a été adressée par le M. François COLLART Maire le 16 juillet 2020.

Présents : François COLLART, Jacques BONNET, Natacha BOUCAU, Didier HEINIMANN, Sabine BAUDIER, Jean-Louis BAZARD, Jean-Noël OUDIN, Corine LECLERC, Jacques JESSON, Bénédicte BABILLOT, Laurent GOURNAIL, Murielle GUILHARD, Magali SALUAUX, Nathalie FRANCAERT, Mickaël ROSE, Guillaume BOUTILLOT, Aurélie FAKATAULAVELUA, Maxime VARIN, Martine LORIN, Valérie MORAND, Baptiste PHILIPPO.

Absents excusés :

Madame Laurence CONROUX donne pouvoir à Madame Natacha BOUCAU
Madame Sabrina DA CRUZ donne pouvoir à Madame Bénédicte BABILLOT
Monsieur Manuel ROCHA GOMES donne pouvoir à Monsieur Jacques BONNET
Madame Nina HUBERT donne pouvoir à Monsieur Baptiste PHILIPPO

Absents non excusés :

Ludovic ROUSSEL
Barbara MAHAA

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance : M. Maxime VARIN se porte volontaire pour remplir ces fonctions et est désigné secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du 03 juillet 2020

L'ensemble du Conseil Municipal, ayant pris connaissance du compte-rendu de la séance du 3 juillet 2020 dispense le secrétaire de séance de lire en intégralité le compte rendu inscrit sur le registre des délibérations.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'ils ont des remarques ou observations à apporter au compte rendu de la séance précédente. Le compte-rendu de la séance du 3 juillet 2020 a été adopté à l'unanimité. Toutes les décisions prises sont adoptées.

En guise de propos liminaires, M. le Maire avise les membres présents que les responsables de service seront dorénavant conviés à toutes les séances du Conseil municipal. Cette orientation est motivée

principalement par la volonté des élus d'associer les cadres intermédiaires dans le processus décisionnel et la vie interne de la collectivité. Aussi, ils pourront être sollicités avec l'accord du Conseil à apporter des éclaircissements ou un complément d'information sur les différents points à l'ordre du jour.

Institutions et vie politique

DELIBERATION N°2020/07/001 : Délégation du Conseil municipal au Maire

A l'unanimité, le Conseil municipal délègue au Maire les attributions suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans la limite de 5 000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans la limite de 500 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; dans la limite de 40 000, 00 €

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (France Domaine), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

14° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de 500 000 € ;

15° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal à savoir dans le cadre des actions intentées contre la commune devant les juridictions administratives, civiles et pénales en première instance, en appel et en cassation, de se constituer partie civile en vue d'obtenir réparation des préjudices subis par la commune et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 €, ;

16° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 € ;

17° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

18° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

19° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 € ;

20° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans la limite de 300 000 €, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

21° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;

22° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

23° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

24° De solliciter toutes les subventions et fonds de même nature, quel que soit leur montant, auprès de toutes les personnes morales publiques ou privées, et notamment auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, du Département ou de tout autre collectivité territoriale ou établissement et organisme publics.

25° De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

26° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

27° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

- Prend acte qu'en cas d'empêchement du maire, le conseil municipal pourra décider que les présentes délégations seront exercées par un adjoint dans l'ordre des nominations.

- Autorise Monsieur le Maire à subdéléguer, par arrêté, toute ou partie de ces attributions au premier adjoint.

- de rappeler au maire son obligation de rendre compte des décisions prises sur délégation au conseil municipal lors de la séance suivante.

Le Conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

DELIBERATION N° 2020/07/002 : Création de la Commission d'appel d'offres

La création de la Commission d'appel d'offres a été actée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2020/07/003 : Désignation des membres présents de la Commission d'appel d'offres

Les membres de la CAO sont élus au scrutin secret sauf si le Conseil municipal, à l'unanimité en décide autrement. Les membres présents ont acté le vote à main levée. Sont élus membres de la Commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
Jean-Louis BAZARD	Muriel GILHARD
Laurent GOURNAIL	Sabine BAUDIER
Guillaume BOUTILLOT	Nathalie FRANCAERT
Jean-Noël OUDIN	Magali SALUAUX
Didier HEINIMANN	Martine LORIN

DELIBERATION N°2020/07/004 : Création et composition des commissions municipales

Les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité la création de 8 commissions composées de 8 membres élus et 4 membres extérieurs sur invitation. Il a été décidé de renoncer au scrutin secret et de procéder aux désignations par un vote à main levée, selon la composition suivante :

Finances	<ul style="list-style-type: none">- Jean-Louis BAZARD- Laurent GOURNAIL- Nathalie FRANCAERT- Baptiste PHILIPPO- Jacques JESSON- Didier HEINIMANN- Guillaume BOUTILLOT- Laurence CONROUX
----------	--

Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Louis BAZARD - Nathalie FRAN CART - Didier HEINIMANN - Mickaël ROSE - Valérie MORAND - Natacha BOUCAU - Muriel GILHARD
Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Jacques BONNET - Aurélie FAKATAULAVELUA - Maxime VARIN - Bénédicte BABILLOT - Sabrina DA CRUZ - Martine LORIN - Nina HUBERT - Laurent GOURNAIL - Françoise RENARD
Ecole-Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Natacha BOUCAU - Laurence CONROUX - Aurélie FAKATAULAVELUA - Guillaume BOUTILLOT - Corine LECLERC - Nathalie FRAN CART - Nina HUBERT - Martine LORIN
Cadre de vie – Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Sabine BAUDIER - Laurence CONROUX - Martine LORIN

	<ul style="list-style-type: none"> - Nina HUBERT - Nathalie FRAN CART - Manuel ROCHA GOMES - Jean-Louis BAZARD - Magali SALUAUX - Françoise RENARD
Travaux – Voirie –Bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Noël OUDIN - Jacques JESSON - Manuel ROCHA GOMES - Mickaël ROSE - Valérie MORAND - Guillaume BOUTILLOT - Muriel GILHARD - Baptiste PHILIPPO - Jacques BONNET
Associations – Animation	<ul style="list-style-type: none"> - Didier HEINIMANN - Magali SALUAUX - Jean-Noël OUDIN - Muriel GILHARD - Maxime VARIN - Mickaël ROSE - Sabrina DA CRUZ - Aurélie FAKATAULAVELUA - Noël DEZ
Relations extérieures – Jumelage – Suippes dynamique	<ul style="list-style-type: none"> - Bénédicte BABILLOT - Aurélie FAKATAULAVELUA - Nina HUBERT - Sabine BAUDIER

	<ul style="list-style-type: none"> - Natacha BOUCAU - Magali SALUAUX - Sabrina DA CRUZ - Jean-Noël OUDIN
--	--

Madame Sabine BAUDIER souhaite se retirer de la Commission Ressources humaines.

Madame Françoise RENARD en sa qualité de membre extérieur souhaite intégrer les Commissions Communication et développement et cadre de vie

Madame Valérie MORAND remplace Monsieur Ludovic ROUSSEL au sein de la Commission Travaux-voirie-bâtiments

Monsieur Jean-Louis BAZARD souhaite se retirer de la Commission Associations-Animation et être invité au moment d'examen des dossiers de demande de subventions.

Monsieur le Maire indique la commission voirie peut être étendue aux riverains des secteurs concernés par des travaux.

DELIBERATION N°2020/07/005 : Organismes et établissements publics : Représentation de la Ville

A l'unanimité, le Conseil municipal décide à l'unanimité de renoncer au scrutin secret pour la désignation des représentants de la Ville et désigner les représentants suivants :

Organisme	Titulaires	Suppléants
SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne)	<ul style="list-style-type: none"> - François COLLART - Manuel ROCHA GOMES - Guillaume BOUTILLOT 	<ul style="list-style-type: none"> - Maxime VARIN - Ludovic ROUSSEL - Sabine BAUDIER
Comité National d'Action Sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Louis BAZARD 	
Défense	<ul style="list-style-type: none"> - Jacques BONNET 	<ul style="list-style-type: none"> - Muriel GILHARD
Sécurité Routière	<ul style="list-style-type: none"> - Jacques JESSON 	

Madame Sabine BAUDIER souhaite intégrer cette commission en tant que suppléante et non titulaire. Monsieur Manuel ROCHA GOMES devient titulaire.

DELIBERATION N°2020/07/006 : Centre Communal d'Action Sociale : Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe à 6 le nombre des membres élus au sein du Conseil municipal à siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS, décide de renoncer au scrutin secret pour la désignation des membres élus, et approuve la candidature de la liste suivante :

1. Bénédicte BABILLOT
2. Nina HUBERT
3. Sabrina DA CRUZ
4. Muriel GILHARD
5. Corine LECLERC
6. Aurélie FAKATAULAVELUA

Monsieur le Maire informe que le Conseil d'Administration est composé de représentants d'associations extérieures. Il cite le Téléthon, l'Elan Argonnais, familles rurales, ADMR...

Madame Martine LORIN rappelle que le Téléthon n'est pas une association Suippaise.

DELIBERATION N°2020/07/007 : Commission Communale des Impôts Directs

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la composition de la CCID :

Les titulaires :

1. Natacha BOUCAU
2. Laurence CONROUX
3. Jean-Louis BAZARD
4. Aurélie FAKATAULAVELUA
5. Muriel GILHARD
6. Nathalie FRANCAERT
7. Martine LORIN
8. Guillaume BOUTILLOT
9. Manuel ROCHA GOMES
10. Bertrand CAMARD
11. Didier HEINIMANN
12. Françoise RENARD
13. Jean-Noël OUDIN
14. Jacques JESSON

Les suppléants :

1. Sabine BAUDIER
2. Valérie MORAND
3. Baptiste PHILIPPO
4. Maxime VARIN
5. Corine LECERC
6. Laurent GOURNAIL
7. Jacques BONNET
8. Barbara MAHAA
9. Ludovic ROUSSEL
10. Bénédicte BABILLOT
11. Sabrina DA-CRUZ
12. Nina HUBERT
13. Magali SALUAUX
14. Mickaël ROSE

Les non-résidents :

1. VINCENT SERTEL
2. CHARLEY MEURILLON
3. ARMAND FADLELLAH (GARAGE RENAULT ; ST MENEHOULD)
4. JOEL MORLET

Madame Magali SALUAUX se demande pourquoi Madame RENARD et Monsieur CAMARD font partie de la commission. Monsieur le Maire répond que cette commission est ouverte aux extérieurs.

DELIBERATION N°2020/07/08 : Commission de contrôle

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la liste des conseillers suivants : Madame Magali SALUAUX, Madame Corine LECLERC, Monsieur Laurent GOURNAIL, Madame Valérie MORAND, Monsieur Baptiste PHILIPPO

DELIBERATION N°2020/07/09 : Etablissements publics d'enseignement. Représentation de la Ville

A l'unanimité, ont été désignés les membres suivants :

Etablissement	Titulaire	Suppléant
Ecoles maternelles et primaires	- Natacha BOUCAU	- Laurence CONROUX
Collège	- Natacha BOUCAU	- Laurence CONROUX

Monsieur le Maire avise le Conseil que les points suivants sont principalement des points actés par le conseil sortant et qu'il s'agit purement et simplement des points de régularisation. En raison de l'état d'urgence sanitaire, le Conseil municipal était dans l'impossibilité de se réunir.

Fonction publique

DELIBERATION N°2020/07/10 : Création de trois emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Cette création de trois emplois saisonniers a été approuvée à l'unanimité. Les agents ont pris leurs fonctions depuis le 1^{er} juin.

Madame Martine LORIN s'interroge sur les fonctions exercées par ces agents. Monsieur Jean-Louis BAZARD répond qu'ils sont principalement affectés au service espaces verts.

Madame Valérie MORAND se questionne sur le lien de causalité avec le Covid. Monsieur Jean-Louis BAZARD répond que le vote de ces postes a été reporté en raison de l'état de crise sanitaire.

DELIBERATION N°2020/07/11 : Création d'un poste dans le cadre d'un recrutement d'un contrat emploi compétences CEC (droit privé) 10 mois :

Le recrutement d'un C.E.C pour les fonctions d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée de 10 mois à compter du 25-04-2020 au 24-02-2021 a été approuvé à l'unanimité.

Madame Nathalie FRANCAERT s'interroge sur le taux de prise en charge. Monsieur Jean-Louis BAZARD répond 50%.

DELIBERATION N°2020/07/12 : Création d'un poste dans le cadre d'un recrutement d'un contrat emploi compétences CEC (droit privé) 4 mois :

Le recrutement d'un C.E.C pour les fonctions d'adjoint administratif territorial à temps complet pour une durée de 4 mois à compter du 01-07-2020 au 31-10-2020 a été acté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2020/07/13 : Création d'un poste d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet :

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 01 novembre 2020.

Madame Martine LORIN s'interroge sur les capacités financières de la Commune à financer cet emploi. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

DELIBERATION N°2020/07/14 : Création et recrutement dans le cadre du dispositif contrat d'engagement éducatif CEE (contrat de droit privé) :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres De l'assemblée délibérante actent la création de deux emplois non permanents et le recrutement de deux agents en contrat d'engagement éducatif pour les fonctions d'adjoint d'animation à temps complet à raison de 48h00 maximum hebdomadaire 20 jours à compter du 06 juillet 2020 et jusqu'au 31 juillet 2020.

DELIBERATION N°2020/07/15 : Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique territorial à temps non-complet pour le service entretien et surveillance cantine) :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) à compter du 06-07-2020 au 05-07-2021 a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2020/07/16 : Création d'un poste dans le cadre d'un recrutement d'un contrat emploi compétences CEC (droit privé) 10 mois :

Le recrutement d'un C.E.C pour les fonctions d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée de 10 mois à compter du 01-09-2020 au 30-06-2021 a été acté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que la Commune a toujours joué la carte de stagiairisation des agents en question.

DELIBERATION N°2020/07/17 : Création d'un poste dans le cadre d'un recrutement d'un contrat emploi compétences CEC (droit privé) 10 mois :

Le recrutement d'un C.E.C pour les fonctions d'Adjoint territorial d'animation à temps complet pour une durée de 10 mois à compter du 02-09-2020 au 01-07-2021 a été acté à l'unanimité.

Madame Marine LORIN se demande pour la durée du contrat est fixée à 10 mois. Madame Sandra DUVERGER répond que la durée est proposée par les services de la DIRECTE

DELIBERATION N°2020/07/18 : Création d'un poste dans le cadre d'un recrutement d'un contrat emploi compétences CEC (droit privé) 10 mois :

Le recrutement d'un C.E.C pour les fonctions d'Adjoint territorial d'animation à temps complet pour une durée de 10 mois à compter du 05-09-2020 au 04-07-2021 a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2020/07/19 : Création d'un poste permanent brigadier à temps complet :

En raison du futur départ en retraite du brigadier-chef principal prévu le 31 décembre prochain, le Conseil municipal a l'unanimité approuve la création d'un poste permanent de brigadier à compter du 01 aout 2020.

Monsieur Baptiste PHILIPPO s'interroge si le recrutement de deux agents pourrait être envisageable. Monsieur le Maire

répond que ce point est en cours de réflexion.

Enfance jeunesse

DELIBERATION N°2020/07/20 : Approbation Règlement intérieur du Pôle enfance jeunesse :

Les documents proposés ont été approuvés à l'unanimité.

Madame Natacha BOUCAU précise qu'aucune modification majeure concernant les tarifs ou l'organisation proprement dite des services n'est à signaler.

DELIBERATION N°2020/07/21 : Signature de la convention de fourniture de repas livrés :

A l'unanimité, les membres de l'assemblée approuvent la reconduction d'une année supplémentaire le contrat de fourniture de repas avec le prestataire les Petits Gastronomes dont le terme a expiré le 30 juin dernier.

Monsieur Laurent GOURNAIL s'interroge sur la durée initiale du contrat. Madame Natacha BOUCAU répond 2 ans. Elle précise que dans le prochain appel d'offres, le volet gaspillage alimentaire sera intégré.

Monsieur le Maire rappelle que l'achat du pain se fait auprès de toutes les boulangeries de la Commune.

Commande publique

DELIBERATION N°2020/07/22 : Notification du marché de travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le rapport d'analyse joint à la délibération et prend acte de la notification du marché au cabinet d'architecture TDA pour un montant de 76 128, 36 € HT.

Madame Sabine BAUDIER avise que les travaux sont prévus début semestre 2021 et pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de ce marché la Commune a fait appel à un assistant à Maîtrise d'ouvrage (Cabinet Semcha), et que rien n'est encore arrêté au sujet du chauffage.

Madame Magali SALUAUX informe que la Bavaoise aura lieu le 31/01/2021. Au niveau de la scène, elle propose d'associer les associations culturelles.

Monsieur Baptiste PHILIPPO s'interroge sur les alternatives à proposer aux associations pendant les travaux. Monsieur le Maire répond que ce point est en cours de réflexion. Il ajoute que la même problématique se pose au niveau des mariages. Monsieur Baptiste PHILIPPO suggère de se rapprocher de l'Armée. Monsieur Jacques BONNET répond par la négative.

Finances locales

DELIBERATION N°2020/07/23 : Attribution d'une subvention de façades :

A l'unanimité, le Conseil municipal attribue deux subventions façade à hauteur de 400 € soit le plafond pour la première demande, et 219, 80 € pour la seconde au prorata des dépenses engagés.

DELIBERATION N°2020/07/24 : Convention de mise sous pli de la propagande électorale :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent la convention entre l'Etat et la Mairie de Suippes relative à la mise sous plis de la propagande électorale, et autorise le versement aux agents d'une indemnisation suivant le barème indiqué dans la convention.

Monsieur le Maire alerte les membres présents du non-respect par l'Etat de son engagement initial au sujet de la dotation versée à la collectivité. Cette dernière reste disproportionnée par rapport au montant attendu et à l'investissement fourni. Un

Domaine et patrimoine

DELIBERATION N°2020/07/25 : Cession de la parcelle cadastrée AL 241 :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la cession de la parcelle cadastrée AL 241 d'une superficie de 217 m² pour un montant de 15 € le m², soit 3255 €.

Autres domaines de compétence

DELIBERATION N°2020/07/26 : Convention relative au tri à l'élimination et conservation des archives municipales :

La proposition de confier au Centre de gestion de la Marne la mission d'aide à l'archivage, le classement, conditionnement et cotation selon la réglementation a été acceptée à l'unanimité. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le centre de gestion pour un montant prévisionnel de 14 176 €. L'intervention se fait sur deux exercices, la première aura lieu en 2020, et la seconde en 2021.

Informations diverses :

Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

Les trois conseillers délégués sont :

- Monsieur Mikaël ROSE délégué au sport
- Monsieur Jean-Noël OUDIN délégué aux cimetières et patrimoine
- Monsieur Jacques JESSON délégué à la sécurité

Réception d'une lettre anonyme axée sur un besoin de développer le sport, la sécurité et d'impliquer la jeunesse dans la vie communale.

L'obtention du Label Terre de jeux 2024 et ville active et sportive. La remise de ce dernier label est prévue le 05 novembre à Troyes. Seront conviés Madame Martine GREGOIRE et Monsieur Roger LEFOR en raison de leur implication dans le montage de ce dossier.

Randonnée prévue le 01/08 de 9h00 à 12h00.

La mise en place d'un périmètre de sécurité au niveau des saules pleureurs.

Bilan dernier Conseil communautaire : l'ouverture des commissions à 4 représentants de Suippes et 4 membres des autres communes.

Carrefour des élus est prévu le 4 et 5 /09

Rencontre avec la Directrice de l'Association des Maires de la Marne

Rencontre avec Monsieur le Préfet

Le local 2 rue de l'Abattoir sera loué à Monsieur Sertel pour un loyer de 500 € la première année et 550 € les 2 années supplémentaires.

Une visite de l'ensemble des bâtiments communaux sera programmée à la rentrée de septembre.

La Commune est en pleine réflexion sur le dispositif d'aides directes aux commerces locaux.

Monsieur Jacques BONNET communique les informations suivantes :

Le site internet est en phase de finalisation.

Les prises de vues dans le cadre de la vidéo-promotionnelle vont reprendre très prochainement.

Monsieur Baptiste PHILIPPO demande de bénéficier d'une tribune d'expression sur les outils de communication. Monsieur Jacques BONNET répond que la question sera étudiée et une réponse lui sera faite ultérieurement.

Madame Natacha BOUCAU communique les informations suivantes :

Visite de contrôle du centre aéré par la DDCSPP. Aucun incident majeur à signaler.

L'obtention d'une subvention exceptionnelle accordée par la CAF d'un montant de 2500 €.

La programmation d'une commission école le 27/08

Monsieur Didier HEINIMANN communique les informations suivantes :

Salon des associations : une consultation a été envoyée à toutes les associations pour le maintien ou le report de cette édition.

Le repas des aînés est prévu le 10/10.

Le maintien des colis de Noël.

L'organisation d'une commission associations fin août.

L'ouverture d'une réflexion sur le Week-end de la fête.

La journée du patrimoine prévue le 19/09 organisée en concertation avec l'Association les Amis du Vieux Suippes.

Madame Sabine BAUDIER communique les informations suivantes :

L'organisation de la commission cadre de vie le 28/07 à 18h00.

Une formation budget est prévue à la rentrée dispensée par le service Finances.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de solliciter une médaille d'honorariat pour Madame Martine GREGOIRE en raison de ses 3 mandats d'adjointe. Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Noël OUDIN s'interroge sur l'état d'avancement de la fibre. Monsieur le Maire va se rapprocher de la Communauté de Communes.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h50.

VILLE DE SUIPPES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice. (27)

Nombre de membres présents..... (21)

Nombre de suffrages exprimés.... (25)

VOTES : Pour..... ()

Contre..... ()

Abstentions..... ()

Date de convocation : 16 JUILLET 2020.

Présenté par Monsieur le Maire,
A SUIPPES, 16 JUILLET 2020.

Le Maire,

François COLLART

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire
A SUIPPES, le 22 JUILLET 2020.

Les membres du Conseil Municipal,

M. COLLART François, **Maire**

M. BONNET Jacques, **1^{er} Adjoint**

Mme. BOUCAU Natacha, **2^{ème} Adjointe**

M. HEINIMANN Didier, **3^{ème} Adjoint**

Mme. BAUDIER Sabine, **4^{ème} Adjointe**

M..BAZARD Jean-Louis **5^{ème} Adjoint**

M. ROCHA GOMES Manuel

M. OUDIN Jean-Noël

Mme. LECLERC Corine

M. JESSON Jacques

Mme. BABILLOT Bénédicte

M. GOURNAIL Laurent

Mme. GUILLARD Murielle

Mme. CONROUX Laurence

Mme SALUAUX Magali

Mme. FRANCAERT Nathalie

M. ROSE Mickaël

M. BOUTILLOT Guillaume

Mme. MAHAA Barbara

Mme. DA CRUZ Sabrina

Mme. FAKATAULAVELUA Aurélie

M. VARIN Maxime

Mme. LORIN Martine

M. ROUSSEL Ludovic

Mme. MORAND Valérie

Mme. HUBERT Nina

M. PHILIPPO Baptiste